

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025-02

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/01/2025

Objet : Affectation des résultats 2024

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 06/02/2025

Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2025-02. Affectation des résultats 2024.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20250127-2025-02-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EIM

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-sept janvier, le Comité Syndical de l'École Intercommunale de Musique Isle-Bosmie-Condât, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure et trente minutes, salle du Conseil de la mairie de Condât sur Vienne, 2 rue de la mairie 87920 Condât sur Vienne.

Date de convocation du Comité Syndical : 20-01-2025.

Objet : Affectation des résultats 2024.

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Karl PERIGAUD, Mme Aline COUDERT, Mme Émilie RABETEAU, Mme Viviane RAFFIER, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET.

Excusés : M. Jean-Michel IGOUZAN, Mme Céline JALLAIS, M. Florian CAMPOURCY, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maud TERRACOL.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires 6	Suppléants 6
Présents	4	3
Votants	4	1
Pour	4	1
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Décision d'affectation des résultats :

Suite au vote du compte financier unique, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2024 en reprenant le résultat de l'exercice 2024 et en l'affectant comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	8 673,92 €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	26 716,13 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 934,76 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	326 702,84 €
RECETTES DE L'EXERCICE	6 092,51 €	RECETTES DE L'EXERCICE	337 609,74 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 157,75 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	10 906,90 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	12 831,67 €	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	37 623,03 €
001 en dépenses			
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	TOTAL A AFFECTER	0,00 €
PRELEVEMENT A EFFECTUER sur la Section de Fonctionnement	0,00 €	REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002)	37 623,03 €

Le comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2024.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le **06-02-2025**

Isle, le 28/01/2025
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

